

D.A.F/D.A / N° 344/2026

Rabat, le 24 AOUT 2026

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT PAR CONTRAT AU SEIN DE L'ALEM

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE LOGEMENTS ET D'EQUIPEMENTS MILITAIRES

- Vu le Dahir n° 1-94-433 du 18 Chaabane 1415 (20 Janvier 1995) portant promulgation de la loi n°37-94 portant ratification du décret-loi n° 2-94-498 du 16 Rabii II 1415 du (23 Septembre 1994) portant création de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;
- Vu le Décret n° 2-12—662 du 13 Joumada I 1434 (25 mars 2013) modifiant et complétant le décret n°2-94-763 du 21 Joumada II 1415 (25 Novembre 1994) pris pour l'application du décret-loi n° 2-94-498 du 16 Rabii II 1415 (23 Septembre 1994) portant création de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence de Logements et d'Equipements Militaires ;
- Vu la loi des cadres de l'A.L.E.M. au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE UN : OBJET

L'Agence de Logements et d'Equipements Militaires (A.L.E.M.) organise, courant de l'exercice 2026, un concours pour le recrutement par contrat programme renouvelable d'un **(1) Cadre Supérieur** avec les qualifications suivantes :

Grade	Poste (1)	Nombre de postes	Nombre minimum d'années d'expérience (2)	Domaine d'expérience	Diplôme (3)	Numéro Référence
Cadre Supérieur	Ingénieur	1	2 ans	Bâtiment	Diplôme d'ingénieur d'état génie civil	CAD.SUP.1

(1) La fiche poste profil sont détaillée en annexe.

(2) Calculé à compter du 1^{er} mois suivant la date d'achèvement de la dernière année du cycle diplômant, jusqu'à la date de parution du présent avis de concours.

(3) Diplômes délivrés par un établissement public marocain ou privé accrédité ou diplôme reconnu équivalent.

ARTICLE DEUX : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Les candidat(e)s doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne peuvent déposer leurs dossiers que les candidat(e)s répondant aux profils et conditions détaillés au tableau joint en annexe ;
- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgés de 18 à 45 ans à la date du concours.

ARTICLE TROIS : MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le ou la candidat(e) ne peut postuler que pour le poste pour lequel il possède les qualifications requises telles que précisées dans les tableaux en annexe (le diplôme, l'expérience, les compétences...).

Le dossier de candidature doit être exclusivement déposé sur le site www.emploi-public.ma via le lien : depot.emploi-public.ma.

Toute candidature parvenue à l'ALEM ou déposée via un autre canal que sur le site www.emploi-public.ma ne sera pas prise en compte et ne fera pas l'objet d'un traitement de la part de l'Agence.

Le dossier de candidature doit obligatoirement être scanné et contenir les pièces suivantes :

1. Une demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae avec photo d'identité ;
2. Une copie de la Carte Nationale d'Identité électronique ;
3. Une copie du diplôme exigé pour le poste en question ;
4. Une copie des attestations de travail ou de stage dûment signées et cachetées par l'organisme employeur, justifiant les expériences professionnelles requises (l'attestation doit préciser le domaine et la durée d'expérience), lorsque la durée d'expérience est exigée parmi les qualifications demandées.

Tout dossier de candidature ne comprenant pas l'une des pièces susmentionnées sera systématiquement écarté.

- **La date limite de réception des candidatures est le 15 septembre 2026 à 16 heures. Passé ce délai, aucun dossier ne sera recevable.**
- La liste des candidat(e)s retenu(e)s pour passer les épreuves écrites sera publiée sur le site internet www.emploi-public.ma, lesdit(e)s candidat(e)s recevront également une convocation par lettre recommandée et par email.
- Ladite convocation précisera l'heure, la date et le lieu du concours.
- Le jour du concours, tou(te)s les candidat(e)s convoqué(e)s devront être muni(e)s de leurs cartes d'identité nationale et de leur convocation.

ARTICLE QUATRE : SELECTION DES CANDIDAT(E)S

Les candidat(e)s répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqué(e)s pour passer les épreuves suivantes :

Phase n°1 :

- **Epreuves écrites** : Elles comprendront :

- a) Examen écrit en langue française lié au poste à pourvoir ;
- b) Examen écrit de culture générale en langue française ;

Les évaluations et notations des examens sont définies comme suit :

EPREUVES	NOTE	COEFFICIENT	NOTE ELIMINATOIRE
<u>Epreuves Ecrites :</u>			
-Examen écrit en langue française lié au poste à pourvoir	/20	2	<10/20
-Examen écrit de culture générale en langue française	/20	1	<08/20

Phase n°2 :

Entretien : Seuls les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20 aux épreuves écrites, sans aucune note éliminatoire, seront classé(e)s par ordre de mérite. A l'issue de ce classement, la liste des candidat(e)s admis à passer un entretien final avec une commission présidée par le **Directeur Général** de l'A.L.E.M ou par son **représentant** désigné à cet effet, sera arrêtée. Lesdits(e)s candidat(e)s seront convoqués par email pour passer l'entretien en question.

ARTICLE CINQ : RESULTATS DU CONCOURS

- Les résultats définitifs ainsi que la liste d'attente seront publiés sur le site internet **www.emploi-public.ma**.
- Tout(e) candidat(e) déclaré(e) retenu(e) recevra une convocation par lettre recommandée l'invitant à prendre attache avec le service concerné de l'Agence dans un délai ne dépassant pas celui fixé dans ladite convocation.
- Le ou la candidat(e) retenu(e) qui ne se présentera pas à l'ALEM dans le délai précisé sur la convocation ou qui refuse d'honorer le poste, sera remplacé(e) après en avoir été informé par écrit, par un(e) autre candidat(e) parmi les candidat(e)s classé(e)s par ordre de mérite dans la liste d'attente.
- En plus des documents cités plus haut, tout(e) candidat(e) retenu(e) sera tenu(e) de compléter son dossier administratif de recrutement conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, faute de quoi, il (ou elle) sera remplacé(e) dans les mêmes conditions indiquées à l'alinéa ci-dessus.



Annexe

NUMERO DE REFERENCE DU POSTE A POURVOIR : CAD.SUP.1 Poste : Ingénieur Affectation : Direction des Réalisations Nombre de postes : Un (1)	<u>Diplôme :</u> Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'état en en génie civil délivré par un établissement public marocain ou validé par une attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur. <u>Expérience :</u> Ayant une expérience au minimum deux (2) ans dans le domaine du bâtiment justifiée par les attestations de travail ou de stage. La durée de ladite expérience est calculée suivant les dispositions du (2) de l'article premier du présent avis. <u>Attributions :</u> - Préparer les dossiers de concours architecturaux (programme, règlement, critères d'évaluation ...); - Participer à la planification des projets ; - Gestion de la communication avec les diverses parties prenantes des projets - Veille à la réalisation des projets dans les délais, les couts et les spécifications de qualité planifiés ; - Procéder à des contrôles d'avancement et de qualité sur le chantier des travaux ; - Instruire les demandes de modifications ; - Analyser les difficultés rencontrées ; - Participer à la rédaction des contrats relatifs à la réalisation des projets et leur gestion ; - Vérification et signature des attachements, des décomptes des travaux, des notes d'honoraires et des factures dans les délais réglementaires ; - Participer à la réception provisoire et définitive. <u>Compétences requises :</u> -Connaissance du décret des marchés publics et son application aux concours d'architecture ; -Bonne connaissance du contexte réglementaire marocain ; -Sécurité du bâtiment ; -Maitrise du logiciel de D.A.O (Autocad, Archicad ...); -Contrôle et expertise des travaux sur le terrain ; -Management de projet ; -Rédaction administrative ; -Sens de l'initiative ; -Capacité d'adaptation et d'intégration.
--	--

